

**N° 6****Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte**

Le 11 mars 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1^{ère} Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Didier GAUGEACQ
- M. Cyril GAYSSOT

Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Jean-Claude DAULOUEDÉ

Avait donné procuration :

- M. Henri BEDAT à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Alain CAUNEGRE
- M. Louis GALDOS

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication du Président du Syndicat Mixte relative à la décision prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, comme suit :
 - **Marché de services de vente de bois sur les parcelles CS 546, 576 et 520, CT 12, 13, 14, 15, 16, 27, 28, 33, 37 et 400 situées sur la commune de Soustons avec la Société Forestière LAPEGUE, 132 Route de Lavielle à Saint-Martin-de-Seignanx (40390), aux conditions suivantes :**
 - Nature des travaux confiés : vente de bois
 - Lieu d'exécution : parcelles CS 546, 576 et 520, CT 12, 13, 14, 15, 16, 27, 28, 33, 37 et 400 à Soustons
 - Montant de la recette : 11 490.00 €
 - Décision du Président du 25 janvier 2024
 - **Marché de travaux avec l'Entreprise de travaux agricoles GOMES, 694 Route de Gourby à MAGESCQ (40140) selon les conditions suivantes :**
 - **Objet :** Travaux de débroussaillage des parcelles Section CT 27p et CT 11 à Soustons (11 ha 14 a)
 - **Montant :** 3 063.50 €
 - **Devis signé le 14 octobre 2024**
 - **Marché de travaux avec l'Entreprise de travaux agricoles GOMES, 694 Route de Gourby à MAGESCQ (40140) selon les conditions suivantes :**
 - **Objet :** Travaux de débroussaillage des parcelles Section CT 408p, CT 33p et CT 421 à Soustons (7 ha 41 a)
 - **Montant :** 1 059.63 €
 - **Devis signé le 14 octobre 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON